



RETRAITE (au 07/07/2024)



Personnels de catégorie dite active

Instituteur ou professeur des écoles ayant 15 ans ou plus de services actifs en qualité d'ex instituteur

Date de naissance	Age légal de départ	Nombre de trimestres
Avant le 1 ^{er} septembre 1966	57 ans	168
Du 1 ^{er} septembre 1966 au 31 décembre 1966	57 ans et 3 mois	169
1967	57 ans et 6 mois	169
1968	57 ans et 9 mois	170
1969	58 ans	171
1970	58 ans et 3 mois	172
1971	58 ans et 6 mois	172
1972	58 ans et 9 mois	172
1973 et après	59 ans	172
L'âge d'annulation de la décote est de 62 ans à partir de la génération 1963.		

A partir de juillet 2011, la période d'exercice nécessaire pour être classé dans la catégorie dite active a été augmentée par paliers.



Période de fin de service d'instituteur	Durée de service nécessaire
Avant juillet 2011	15 ans
Du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2011	15 ans et 4 mois
2012	15 ans et 9 mois
2013	16 ans et 2 mois
2014	16 ans et 7 mois
2015	17 ans

IMPORTANT, si vous voulez prolonger votre activité au-delà de la limite d'âge (62 ans) en gardant les avantages de la catégorie active, **vous devez en faire la demande par écrit auprès de l'administration avant la date de cette limite d'âge.**
Pour plus de renseignements, contactez sne.retraite@gmail.com

Personnels de catégorie dite sédentaire

Professeurs des écoles

Date de naissance	Age légal de départ	Nombre de trimestres
1960	62 ans	167
Du 1 ^{er} janvier 1961 au 31 août 1961	62 ans	168
Du 1 ^{er} septembre 1961 au 31 décembre 1961	62 ans et 3 mois	169
1962	62 ans et 6 mois	169
1963	62 ans et 9 mois	170
1964	63 ans	171
1965	63 ans et 3 mois	172
1966	63 ans et 6 mois	172
1967	63 ans et 9 mois	172
1968 et après	64 ans	172

L'âge de l'annulation de la décote est maintenu à 67 ans.

Pour estimer votre pension, consultez le site ensap.gouv.fr ou/et info-retraite.fr

Pour tout renseignement complémentaire :
sne.retraite@gmail.com